Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 056-215601238-20260521-2026_05_02-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le Jeudi 21 Mai à 20h00, les membres du conseil municipal se sont réunis en mairie de MALANSAC, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 12 Mai 2026, conformément aux articles L.5211-1 et L 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance est ouverte sous la présidence de Madame Morgane RETHO, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 17

Nombre de votants : 18

Procurations : 1

Présents : Manuella POUTÉ – Frédéric FALLOUR – Gaëlle ROLLIN – Pascal QUIMBRE – Hélène ZEITOUN – Françoise LABBÉ-GAUDIN – François HERVIEUX – Christophe PLANCQUEEL – Valérie RIO – Yann BEAUSON – Karen BRETONNET – Mickaël ROUSSEL – Manuella DRUGEON Yvonnick BOULHO – Karine RICHARD – Lucie MALABEUF.

Secrétaire de séance : Manuella POUTÉ

Pouvoirs : Meddhi CALON à Gaëlle ROLLIN

Absent : Philippe BODARD

****

2026_05_02_ADMINISTRATION GENERALE – FIXATION ET DESIGNATION DES REPRESENTANTS AU CCAS

Madame le Maire informe l'assemblée

Il convient de revenir sur les délibérations N°2026_03 et 04b du 30 mars 2026. En effet, la délibération fixait à 12 le nombre de membres et Madame le Maire propose de modifier ce chiffre en passant à 14.

Décision : unanimité

Compte tenu de la nécessité d'augmenter le nombre de représentant qui siègent au CCAS, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- Fixer le nombre de membre à 14
- Désigner comme membre du CCAS en tant qu'élu municipal :
  Madame Hélène ZEITOUN, Madame Manuella DRUGEON, Madame Valérie RIO, Monsieur Philippe BODARD, Madame Françoise LABBE GAUDIN, Madame Manuella POUTE et Monsieur François HERVIEUX

Pour extrait conforme,

Mme Manuella POUTÉ,
Secrétaire de séance

Mme Morgane RETHO,
Maire

Mairie de Malansac 56 Morbihan